



DISCOURS DE CLÔTURE DE L'HONORABLE PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE LA CEDEAO

(2^e SESSION EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT DE LA CEDEAO POUR L'ANNÉE 2020)

Mesdames et Messieurs, en vos rangs, grades et qualités

C'est animé d'une grande joie et satisfaction que je m'adresse à vous aujourd'hui, le dernier jour de nos délibérations dans le cadre de la deuxième session extraordinaire du Parlement de la CEDEAO pour l'année 2020. Cette Session s'est tenue virtuellement, via la plateforme Zoom, et a, à coup sûr, enregistré un énorme succès malgré certaines difficultés liées à la connexion à l'internet et l'impossibilité d'avoir des contacts et des interactions physiques. En tant qu'hommes politiques, nous sommes toujours en mesure de réaliser beaucoup de choses lorsque nous nous rencontrons physiquement, nous discutons, nous nous encourageons, nous nous convainquons et, pour finir, nous influençons les opinions. Cela ne fut pas le cas cette fois-ci à cause des efforts que nous devons mener pour contenir la propagation de la COVID-19.

2. Nous avons enregistré des succès dans la mesure où la Session a atteint les objectifs fixés. Les dossiers de saisine ont été examinés avec succès. Je ne saurais vous épargner ma satisfaction quant à la participation des Députés aux discussions techniques qui ont conduit à l'émission des avis consultatifs du Parlement. Le travail accompli par les Députés durant cette courte période qu'a duré la session, malgré les obstacles liés aux réunions virtuelles, a démontré leur engagement total envers les idéaux de notre intégration. En

effet, les Députés ont prouvé qu'ils sont des partenaires dans le projet de la CEDEAO et des alliés fiables des populations qu'ils représentent.

Honorables Députés, Mesdames et Messieurs

3. Permettez-moi, en votre nom, d'exprimer notre profonde gratitude au Président de la Commission de la CEDEAO, Son Excellence Dr Jean-Claude Kassi Brou, et à son équipe de Commissaires et de Technocrates compétents, pour les liens de collaboration qui existent entre nos deux importantes Institutions. Au fil des années, depuis la création du Parlement, notre collaboration avec la Commission s'est élargie, couvrant pratiquement tous les domaines liés au processus d'intégration régionale. Notre relation est une relation symbiotique dans laquelle nous sommes censés, en tant que responsables politiques, promouvoir les idéaux de la Communauté au niveau des États membres, tandis que la Commission, avec son équipe de technocrates compétents, doit assurer la mise en œuvre intégrale des programmes et des politiques communautaires. Nous sommes déterminés à tirer le maximum de bénéfices de cette relation et nous attendons qu'elle produise des solutions idoines pour la promotion de la vision de nos Pères fondateurs.

Honorables Députés, Mesdames et Messieurs

4. La présente Législature est malheureusement confrontée à un grand défi qui survient presque immédiatement après son installation. Comme je l'ai indiqué dans mon discours d'ouverture, nos activités annuelles habituelles n'ont pas encore démarré. Notre plus grand obstacle est la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement et qui bouleverse le monde entier. En dépit de cette situation, nous avons d'énormes activités à mener. Nos populations vivent dans une pauvreté inacceptable, exacerbée par le ralentissement des activités économiques dû à la situation actuelle. Le monde en général, notre sous-région en particulier, est sous la menace de la famine. Actuellement c'est la saison des pluies mais les restrictions imposées à raison de la pandémie ont rendu les activités agricoles difficiles. En tant que parlementaires, nous devons proposer des mesures d'accompagnement pour

nos populations. Il ne fait aucun doute que la période restante de l'année 2020 et le début de l'année 2021 seront très difficiles, tant sur le plan économique que social. Nous devons collaborer avec nos gouvernements, tant au niveau national que régional, pour veiller à protéger les intérêts de nos populations et à œuvrer dans le sens de l'allègement de leurs supplices pendant les périodes difficiles qui s'annoncent.

5. Il ne fait aucun doute que nous avons la capacité de jouer ce rôle. Nous devons rester engagés et dévoués. Nous devons rester fermes et toujours placer l'intérêt des populations au-dessus de l'intérêt personnel. Nous devons être prêts à faire face à quelques désagréments mineurs dans notre routine quotidienne afin de pouvoir servir nos populations dans ces circonstances exceptionnelles et inédites.

Honorables Députés, Mesdames et Messieurs

6. Permettez-moi d'affirmer que l'un des effets négatifs de la pandémie actuelle est le manque d'accès aux soins médicaux pour nos populations souffrant d'autres pathologies. Certes, la COVID-19 est très contagieuse et chacun veut autant que faire se peut éviter d'être infecté. C'est une réaction humaine naturelle face à une situation comme celle-ci. Mais nous sommes conscients que plusieurs patients souffrant d'autres pathologies sont refoulés, en particulier lorsque les symptômes sont similaires à ceux du coronavirus. De même, les patients pratiquent l'automédication en raison de la réticence générale à se rendre dans les hôpitaux et à consulter le personnel médical, là encore par crainte d'être infectés. Je crains qu'à la fin de la pandémie, nous soyons confrontés à deux séries de décès : ceux dont la mort est due au virus et ceux qui, par crainte du virus, succombent à d'autres pathologies. Il est important, à ce stade, de prodiguer des conseils sur la manière de garantir l'accès de nos populations aux établissements de soins de santé malgré la pandémie.
7. Le personnel de santé a besoin de toute la protection nécessaire pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions. Aussi, voudrais-je exhorter nos gouvernements, les organisations donatrices et les personnes nanties de

nous aider en nous fournissant des Équipements de Protection Individuelle (EPI). Cela permettrait de remonter le moral du personnel de santé et redoublerait leur motivation pour s'investir au maximum. En outre, les mesures barrières en l'occurrence le lavage des mains et la distanciation sociale doivent être respectées dans tous les établissements de santé. Les patients devraient aussi s'assurer qu'ils portent toujours un masque facial, en particulier lors de leurs visites à l'hôpital. Ils doivent également s'efforcer d'être factuels quand ils décrivent aux médecins ceux dont ils souffrent et éviter de se rendre dans des hôpitaux conventionnels lorsqu'ils ressentent des symptômes de la maladie du coronavirus ou pensent avoir été exposés à un moment donné. Ces mesures, si elles sont adoptées, contribueraient de manière significative à réduire la propagation du virus pendant cette période très difficile

Honorables Députés, Mesdames et Messieurs

8. Il nous est très difficile de prédire quand la situation s'améliorera suffisamment pour que le Parlement puisse renouer avec ses activités annuelles. Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs États membres assouplissent graduellement les restrictions, malgré la hausse du nombre de cas. C'est un signe que le monde est prêt à coexister avec le virus en attendant la découverte d'un vaccin ou, mieux encore, d'un remède permanent. De grandes activités économiques reprennent avec une "nouvelle norme". L'industrie de l'aviation a conçu des méthodes pour relancer ses opérations. En fait, plusieurs aéroports dans le monde, y compris dans notre sous-région, ont rouvert leurs portes, notamment pour des vols internes. Nous prévoyons que dans les prochaines semaines, les vols internationaux pourront reprendre et que les liaisons aériennes entre nos États membres seront rétablies. Ce n'est qu'à ce moment-là que le Parlement pourra réexaminer ses activités et déterminer celles qui pourront être exécutées pendant le reste de l'année.
9. Je dois toutefois souligner que la reprise des opérations aériennes qui permettra la reprise de nos activités, ne constitue pas en elle-même une

garantie à la reprise normale du cours de la vie. Le virus est très présent et a la capacité de semer le chaos. Certainement que la réouverture a été décidée en raison de connaissances supplémentaires sur le mode de propagation du virus, ce qui permet de mieux connaître les mesures préventives.

10. Si la situation nous permettait de reprendre l'exécution de nos programmes, ce que j'espère ne tarderait pas, nous mettrons au point nos propres mesures internes de prévention, en plus de celles qui ont déjà été préconisées. Certes, nous souhaitons servir nos populations, mais nous sommes également déterminés à protéger les Députés contre toute éventuelle infection dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions communautaires. Je m'engage à faire de mon mieux dans ce sens.

Honorables Députés, Mesdames et Messieurs

11. À présent que nous concluons la 2^{ème} Session extraordinaire de l'année 2020, permettez-moi de vous confier que notre devoir en tant que parlementaires communautaires ne se limite pas à la tenue de réunions ou autres activités. Nous restons des parlementaires communautaires où que nous nous trouvions. Nous devons donc prêcher l'idéal de la CEDEAO à tout moment et en tout lieu.
12. Tout en remerciant l'ensemble des Députés pour leur participation à cette Session, je voudrais également remercier le Secrétaire Général, les Directeurs et l'ensemble du personnel du Parlement, ainsi que les prestataires de services, pour avoir contribué au succès de cette Session virtuelle.
13. Je déclare donc close la 2^{ème} Session extraordinaire du Parlement de la CEDEAO pour l'année 2020. Merci et que Dieu vous bénisse.

Son Excellence Sidie Mohamed Tunis
Honorable Président

PARLEMENT DE LA CEDEAO

Freetown, Sierra Leone
23 juillet 2020